



## CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 12 JUILLET 2021

### Délibération

INFRASTRUCTURES / ER

### 2021 – 91. CONVENTION D'EFFACEMENT DE RESEAUX AERIENS IMPASSE BOURIGNON

**Président de séance :** DRAPRON Bruno, Maire

**Etaient présents : 28**

DRAPRON Bruno, CHEMINADE Marie-Line, CALLAUD Philippe, PARISI Evelyne, BERDAI Ammar, TORCHUT Véronique, CREACHCADEC Philippe, TOUSSAINT Charlotte, TERRIEN Joël, ABELIN-DRAPRON Véronique, AUDOUIN Caroline, BUFFET Martine, CAMBON Véronique, CARTIER Nicolas, DAVIET Laurent, DEBORDE Sophie, EHLINGER François, GUENON Delphine, JEDAT Günter, BENCHIMOL-LAURIBE Renée, MAUDOUX Pierre, MARTIN Didier, DIETZ Pierre, CHABOREL Sabrina, MACHON Jean-Philippe, ROUDIER Jean-Pierre, CATROU Rémy, ROUSSAUD Barbara

**Excusés ayant donné pouvoir : 6**

ARNAUD Dominique à MACHON Jean-Philippe, BARON Thierry à CALLAUD Philippe, CHANTOURY Laurent à TERRIEN Joël, DELCROIX Charles à CAMBON Véronique, DEREN Dominique à CHEMINADE Marie-Line, VIOLLET Céline à ROUDIER Jean -Pierre

**Absente excusée : 1**

BETIZEAU Florence

**Secrétaire de séance :** DEBORDE Sophie

**Date de la convocation :** 06/07/2021

**Date d'affichage :** 19 JUL. 2021

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2121-29,

Considérant le caractère privé de l'impasse Bourignon et sa proximité de l'Amphithéâtre,

Considérant l'opportunité que représente le chantier de modernisation et d'enfouissement du concessionnaire ENEDIS sur le réseau électrique,

Considérant que les supports du réseau aérien existant dans cette impasse servent aussi aux réseaux télécom, de la fibre et à l'éclairage public,

Considérant que pour supprimer ces poteaux, il faut enfouir ces réseaux et retirer l'éclairage public,



Considérant que les câbles et les poteaux de la rue Bourignon ont vocation à être effacés en lien avec la mise en valeur de l'Amphithéâtre, et qu'il nécessitera d'intervenir dans cette impasse moyennant l'accord des propriétaires,

Considérant l'accord des propriétaires sur les modalités d'effacement des câbles et poteaux de l'impasse à l'occasion du chantier ENEDIS,

Considérant la nécessité de formaliser les principes de cet accord entre la Ville de Saintes et les propriétaires de l'impasse par voie de convention,

Considérant qu'il en coûtera 3 000 € TTC à la ville et que des crédits sont votés à cet effet au budget primitif 2021 en ESPUB RESO chapitre 21, article 21134,

Après consultation de la Commission « Action et développement durable » du lundi 28 juin 2021,

Il est proposé au Conseil Municipal de délibérer :

- Sur l'autorisation donnée au Maire ou son représentant pour valider les termes de cette convention et pour signer tous documents relatifs à cette affaire.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

ADOpte à l'unanimité cette proposition.

**Pour l'adoption : 34**

**Contre l'adoption : 0**

**Abstention : 0**

**Ne prend pas part au vote : 0**

Les conclusions du rapport,  
mises aux voix, sont adoptées.  
Pour extrait conforme,

Le Maire,

Bruno DRAPRON

En application des dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, cette décision peut faire l'objet d'un recours en annulation par courrier ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa publication.



## CONVENTION EFFACEMENT DES RESEAUX TELECOM & FIBRE IMPASSE BOURIGNON

Entre les soussignés :

La Ville de **SAINTES** représentée par Monsieur Joël TERRIEN, en sa qualité d'Adjoint au Maire, agissant en vertu d'une délibération n° ..... du Conseil Municipal du 12 juillet 2021, déposée en Sous-Préfecture le .....  
Ci-dessous dénommé « La Ville de Saintes »,

**D'UNE PART**

Et

Les riverains de l'impasse Bourignon, copropriétaires de l'impasse Bourignon cadastrée BX 457 :

- Madame FALLOT Anne-Marie - 13, rue Bourignon
- Monsieur PALLUAU Dominique - 13B, rue Bourignon
- Monsieur AURIOL Jean-Claude - 15, rue Bourignon
- Monsieur DELDICQUE Philippe - 17, rue Bourignon

Ci-dessous dénommé « Les copropriétaires »,

**D'AUTRE PART**

Il a été exposé ce qui suit :

L'impasse Bourignon est privée et appartient à quatre copropriétaires.  
Le concessionnaire ENEDIS y a prévu de remplacer son réseau électrique vétuste par un neuf, qu'il doit enfouir car il est à proximité de l'Amphithéâtre.

Pour lui permettre de supprimer les poteaux supportant son réseau, il faut aussi enfouir du réseau télécom, de la fibre et supprimer une lampe d'éclairage public.  
Ce n'est pas dans les attributions du concessionnaire ENEDIS et ces poteaux seraient laissés vacants sans actions sur les autres réseaux.

Les câbles aériens et poteaux de la rue Bourignon ayant vocation à être effacés dans le futur par la Ville au regard de sa situation à proximité immédiate de l'Amphithéâtre Gallo-Romain, elle devra effacer en même temps les câbles aériens restants dans l'impasse et ce jusqu'au premier support à minima.

Au regard de cette situation, un accord a été trouvé auprès des propriétaires pour anticiper cette action en profitant du chantier ENEDIS pour effacer les câbles aériens télécom et fibre et supprimer l'éclairage public.

Une convention est rédigée en ce sens pour fixer les modalités techniques et financières permettant de formaliser cette intervention.



## **Article 1 – OBJET DE LA CONVENTION**

La présente convention a pour objet de définir les modalités techniques, juridiques et financières d'effacement des réseaux tiers dans le cadre d'un chantier ENEDIS dans l'Impasse Bourignon qui est privée.

## **Article 2 – NATURE DES TRAVAUX ET AUTORISATIONS CONSENTIES**

Dans le cadre du chantier ENEDIS où est prévu d'enfouir le réseau électrique basse tension, il est opportun de profiter de cette tranchée pour enfouir les autres réseaux étant donné qu'à terme ces réseaux seraient amenés à être enfouis dans le cadre d'une requalification de la rue Bourignon.

L'accord trouvé avec les copropriétaires a permis de fixer les modalités de répartition des travaux suivantes :

- La ville confie et finance au prestataire d'ENEDIS le génie civil télécom en sur largeur de la tranchée électrique ainsi que la dépose des câbles télécom et de l'éclairage public
- Les copropriétaires financent le câblage de leurs installations en souterrain
- Les riverains feront leur affaire de l'éclairage par des solutions privatives (pas de repose d'un équipement d'éclairage public dans l'impasse privée).
- Les riverains feront leur affaire de la réfection de chaussée sur cette sur largeur dans le cadre d'une réfection globale de leur impasse.

Les copropriétaires de l'impasse cadastrée BX 457 autorisent la collectivité à faire réaliser les travaux qu'elle finance sur leur parcelle et permettent à l'entreprise qu'elle mandatera de les exécuter.

## **Article 3 – FINANCEMENT DES TRAVAUX**

Chaque entité finance entièrement les travaux définis dans la répartition établie en article 2.

En cas d'évolution des coûts à la hausse lors de la mise en œuvre, l'augmentation sera entièrement supportée par l'entité en charge des travaux correspondants.

## **Article 4 – FINANCEMENT VILLE**

Le coût prévisionnel pour la ville est estimé à 3 000 € TTC

Les crédits sont disponibles au budget primitif 2021 en ESPUB RESO chapitre 21, article 21134.

La Ville de SAINTES pilotera les travaux de Génie Civil Télécom et paiera directement l'entreprise sur la base du devis une fois les travaux terminés.



#### **Article 4 – PROPRIETE DES CANALISATION TELECOM POSEES**

Les canalisations de télécom seront remises en pleine propriété aux riverains une fois les travaux terminés.

#### **Article 5 – RESPONSABILITES**

Chaque entité est responsable des travaux à sa charge ainsi que de toutes démarches nécessaires à leur réalisation.

#### **Article 6 - CONTENTIEUX**

En cas de contentieux, celui-ci sera porté devant le Tribunal Administratif de POITIERS.

Fait en deux exemplaires originaux,

A Saintes, le

La Ville de Saintes  
Pour le Maire et par délégation,  
Joël TERRIEN  
Adjoint au Maire

A Saintes, le

Madame FALLOT Anne-Marie

Monsieur PALLUAU Dominique

Monsieur AURIOL Jean-Claude

Monsieur DELDICQUE Philippe -

# PROPOSITION D'EFFACEMENT DE RESEAUX AERIENS IMPASSE BOURIGNON



Envoyé en préfecture le 19/07/2021

Reçu en préfecture le 19/07/2021

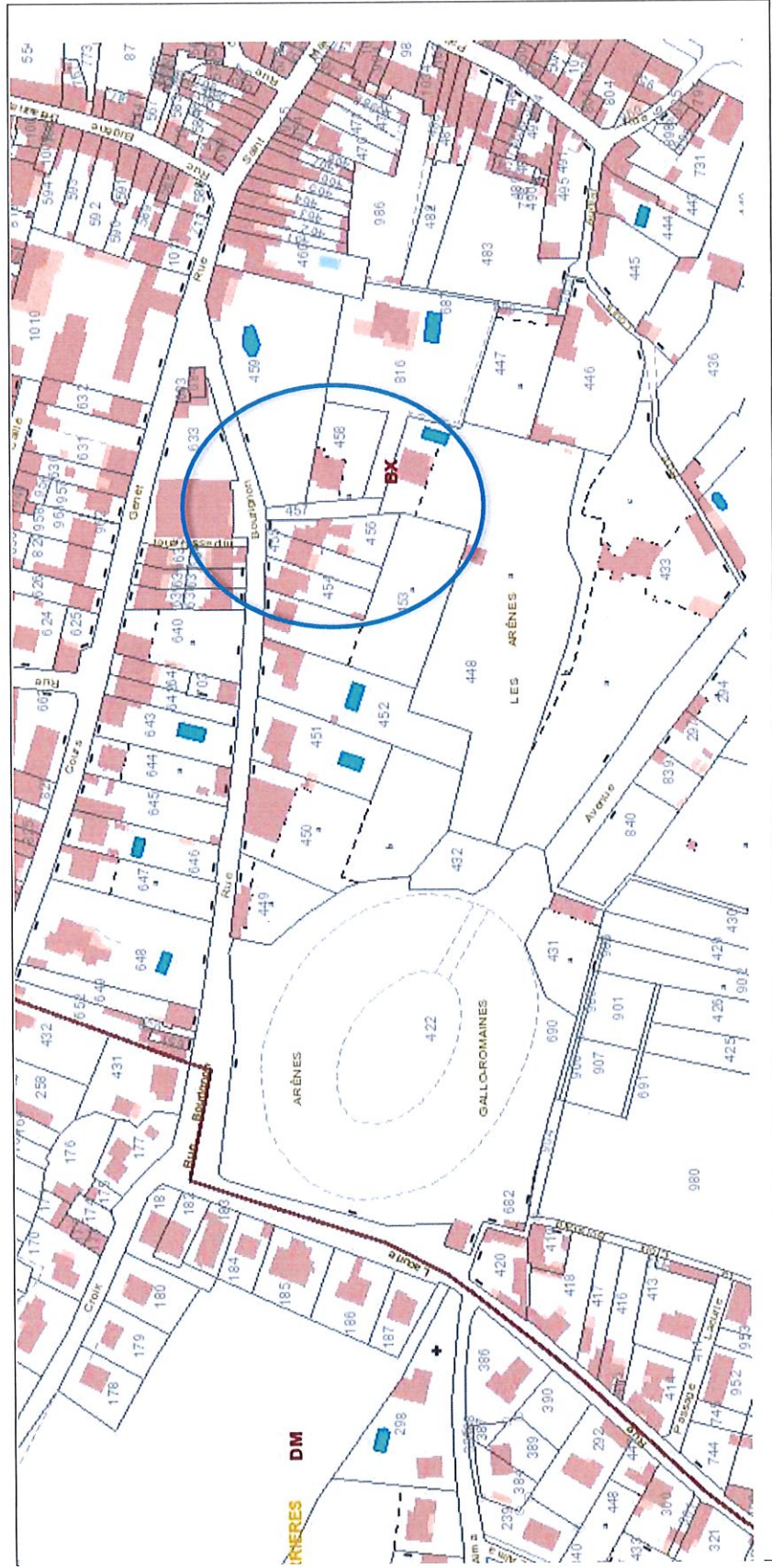
Affiché le

ID : 017-211704150-20210712-2021\_91CONEFF-DE



## LA SITUATION

L'impassse Bourignon est une impasse privée.



## LE CONTEXTE

Dans le cadre de son programme de modernisation du réseau de desserte électrique, le concessionnaire ENEDIS a programmé de remplacer le réseau de l'impasse Bourignon.

Cette demande initialement formulée en remplacement aérien du réseau 4 fils nus par une torsade a été interrompu en 2020 par nos services.

La situation proche de l'Amphithéâtre nécessitait un traitement de cette affaire en souterrain, en application du cahier des charges de concession.

Ce chantier a donc été ré étudié par ENEDIS en souterrain.

Un projet existe depuis des années sur l'aménagement de l'accès des Arènes par les rues Lacurie et Bourignon, ce projet comprendra l'effacement des réseaux.



# LA SITUATION AUTOUR DES ARENES



Rue Bourignon



Rue Lacurie